

L'Investissement Socialement Responsable

Activités pour l'élève



Introduction

Document : Vidéo de présentation de l'ISR



www.semaine-isr.fr

Exercices

À partir de la vidéo présentée, répondez aux questions suivantes :

1. L'ISR, c'est :
 - a. l'Investissement Socialement Responsable.
 - b. l'Investissement Sûr et Rapide.
 - c. l'Investissement Solidaire et Réuni.
2. L'ISR consiste à investir :
 - a. dans les entreprises qui font le plus de profits.
 - b. dans des entreprises qui respectent leurs salariés, l'environnement, etc.
 - c. sans savoir dans quelles entreprises l'argent est investi.
3. L'ISR évalue les entreprises :
 - a. selon leurs performances financières uniquement.
 - b. selon leur empreinte carbone.
 - c. à la fois selon leurs performances financières et selon leur politique sociale, environnementale et de gouvernance.
4. La gouvernance, c'est :
 - a. le fonctionnement du gouvernement d'un État.
 - b. la façon dont une entreprise est dirigée, conduite et gérée.
 - c. le maniement d'un gouvernail.
5. L'un des avantages de l'ISR, c'est :
 - a. la transparence ; on sait exactement dans quelles entreprises l'argent est investi.
 - b. le prix ; c'est beaucoup moins cher que les autres investissements.
 - c. la fiscalité ; on paye moins d'impôt sur ces investissements.



1 - Les critères ESG

Document 1 : Les critères ESG

E comme **Environnement** : impact direct ou indirect de l'activité d'une entreprise sur l'environnement.

S comme **Sociale/sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité d'une entreprise sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

G comme **Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Cela inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

Source : Code de transparence pour les fonds ISR par AFG et FIR

Exercice

Déterminez si les critères suivants relèvent de la dimension environnementale, de la dimension sociale et sociétale ou de la dimension de gouvernance.

- Contribution à l'amélioration de la santé publique •
- Contribution à l'alphabétisation •
- Contribution à des œuvres culturelle •
- Adoption d'un code de bonne conduite •
- Adoption d'un code de transparence •
- Mise en place d'un plan de formation professionnelle •
- Lutte contre la corruption •
- Amélioration des conditions d'hygiène •
- Amélioration des conditions de sécurité •
- Réduction des émissions de gaz à effets de serre •
- Réduction de la consommation d'énergie •
- Respect des droits de l'Homme •
- Respect des chartes internationales sur le travail •
- Non-discrimination à l'embauche •
- Amélioration du dialogue social •
- Adaptation des conditions de travail aux handicapés •
- Non travail des mineurs •
- Non cumul des mandats de direction •

Environnement

Social / Sociétal

Gouvernance



Ce document présente des exemples d'actions menées par trois sociétés dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance.

Document 2 : Exemples d'actions menées par trois entreprises



Groupe français, leader européen de l'hôtellerie et du tourisme, présent dans 90 pays.

Marques : Mercure, Sofitel, Pullman ou encore Novotel. Le groupe emploie plus de 143 000 employés dans le monde.

- **Environnement** : protection de la biodiversité par des actions de reforestation, gestion des déchets, réduction de la consommation d'énergie par l'utilisation d'énergies renouvelables.
- **Social et sociétal** : l'entreprise s'est engagée en faveur du respect de la liberté d'association, du droit de la négociation collective et de la non-discrimination. Le groupe a aussi adopté une politique de lutte contre le tourisme sexuel en partenariat avec des ONG.
- **Gouvernance** : le groupe a mis en place une politique de lutte contre la corruption.



Groupe agro-alimentaire français, acteur international majeur de la production et de la commercialisation des produits laitiers frais, de l'eau en bouteille, de l'alimentation infantile et de la nutrition médicale. Danone est présent dans 130 pays, compte 186 sites de production et 178 filiales. Il emploie plus de 100 995 personnes dans le monde.

- **Environnement** : le groupe développe des produits issus de l'agriculture raisonnée et biologique.
- **Social** : 99 % des salariés du groupe ont reçu une formation en 2010. Les inégalités hommes-femmes sont aussi traitées. Par exemple, les femmes enceintes bénéficient d'un aménagement d'horaires. Le groupe Danone est très actif en matière des droits de l'Homme : signature de la convention de l'International Union of Food Workers, etc. Le groupe a développé « Danone Communities », destinée à financer des projets sociaux pour répondre aux besoins des populations défavorisées dans des pays comme le Bangladesh.
- **Gouvernance** : depuis 2008, la rémunération variable des managers et des dirigeants dépend pour un tiers d'objectifs sociaux et sociétaux.



Multinationale néerlandaise-britannique spécialisée dans les biens de consommation (produits ménagers, cosmétiques, agro-alimentaire...).

- **Environnement** : le groupe a entamé en 2009 un audit de l'ensemble de ses fournisseurs en ce qui concerne l'huile de palme et s'est engagé à ne s'approvisionner à partir de 2015 qu'auprès de fournisseurs dont les plantations sont certifiées.
- **Social et sociétal** : Unilever a développé un programme avec une ONG pour réduire la pauvreté dans les pays où le groupe est présent, notamment en Indonésie, en Afrique du Sud et au Vietnam.
- **Gouvernance** : Les fonctions de Président et de Directeur Général sont bien séparées. Les fonctions de direction et de contrôle sont donc distinctes.

Source : ECOFI investissements, commentaires ESG du portefeuille du 30 juin 2012

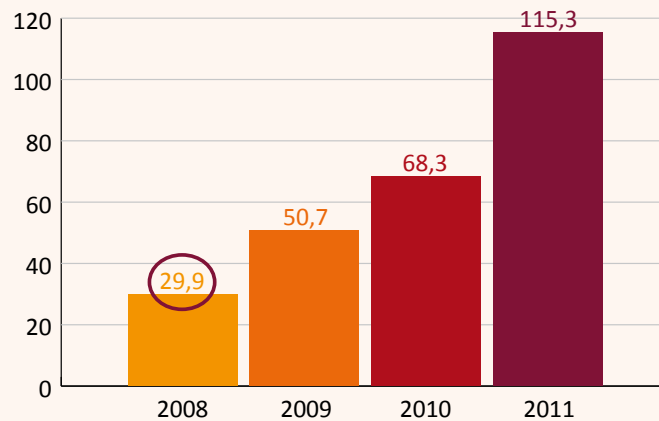
Question

Que pensez-vous des actions menées par les entreprises citées pour respecter les critères ESG ?



2 - Les chiffres de l'ISR

Document 1 : Les montants de l'ISR (en milliards d'euros)

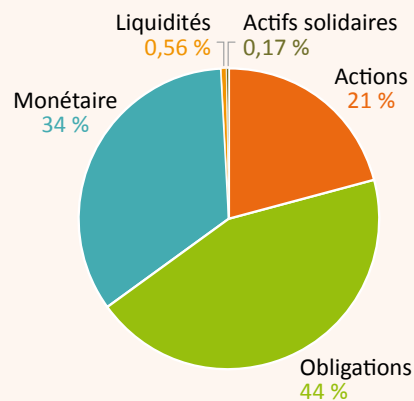


Source : Centre de recherche ISR de Novethic (avril 2012)

Exercices

1. Interprétez le chiffre entouré.
2. Quel est le taux de croissance des montants investis sur le marché français de l'ISR entre 2010 et 2011 ?
3. Donnez une interprétation générale de l'évolution du marché de l'ISR.

Document 2 : Répartition des encours ISR par classe d'actifs



Source : Novethic Recherche

Exercices

1. Donnez la définition des termes suivants : encours, actions, obligations, monétaire.
2. Classez ces catégories d'actifs du plus risqué au moins risqué.
3. Pourquoi la majorité des placements ISR prennent-ils la forme d'obligations et de placements monétaires ? Quelle part de l'encours total est-elle investie sous ces deux formes ?



3 - Les labels

Document : Novethic et CIES

Aujourd'hui, il existe deux principaux labels en France : celui de Novethic et celui du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES). Ils ont pour objectif de garantir le caractère ISR des fonds.



Le label Novethic

Il est attribué aux fonds ISR proposés au grand public sur le marché français. Pour obtenir le label ISR Novethic, la société de gestion doit en faire la demande.

Ce label vise une meilleure information du grand public. C'est un repère pour l'épargnant car il lui permet de vérifier que les pratiques de gestion du fonds prennent systématiquement en compte les critères ESG.

Le label ne garantit pas la performance financière du fonds ISR et n'est pas une incitation d'achat. Il ne garantit pas non plus que la composition du fonds corresponde aux valeurs éthiques individuelles de chacun des souscripteurs.

Le label est attribué pour une durée d'un an maximum, sans reconduction automatique. Novethic conduit des contrôles à mi-année sur le respect des exigences du label. En cas de non-conformité, le label peut être retiré.

Novethic dispose d'un comité d'experts indépendants qui apportent un avis consultatif sur la méthodologie du label ISR. Novethic peut saisir ce comité en cas de problème posé par l'application de la méthodologie à un fonds et de litiges sur cette attribution.

Depuis 2010, une contribution financière est demandée par Novethic aux sociétés de gestion afin de financer les travaux d'analyse et de vérification inhérents à la délivrance du label.

Novethic est une filiale de la Caisse des Dépôts et un centre de recherche sur l'ISR.

Pour obtenir le label Novethic, les fonds ISR doivent répondre simultanément à 4 exigences :

1. Prendre en compte systématiquement tous les critères ESG dans la composition du fonds ISR et ce pour 90 % des valeurs du fonds.
2. Présenter le processus ISR de façon transparente et publique, respecter le code de transparence.
3. Fournir une information au moins trimestrielle sur les caractéristiques ESG du portefeuille.
4. Publier un inventaire complet des valeurs composant le fonds au minimum tous les six mois.



Le label CIES

Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègre des critères ESG dans leur gestion.

Le label CIES est attribué par un comité ad hoc qui vérifie que les offres d'épargne salariale répondent aux critères énoncés dans leur cahier des charges.

L'attribution du label est confirmée périodiquement. Le label vise à orienter les fonds des salariés dans un sens conforme à leurs intérêts, à mieux sécuriser leurs placements et à influencer le comportement des entreprises en utilisant un effet de levier grâce aux sommes collectées.

Le label CIES est attribué à la demande de la société de gestion. Son attribution est gratuite.

Le CIES est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

Pour obtenir le label CIES, les fonds ISR doivent répondre à 8 critères :

1. L'ensemble des fonds doit être géré de façon socialement responsable et pas uniquement les fonds en actions.
2. Les établissements financiers doivent s'appuyer sur une diversité de sources d'informations externes et posséder des compétences internes en matière d'ISR.
3. Les instruments ISR doivent être diversifiés en fonction de la sécurité et de l'orientation souhaitées.
4. Les frais de gestion et de tenue de compte doivent être aussi réduits que possible.
5. Les représentants des salariés doivent disposer d'une majorité de $\frac{2}{3}$ des membres dans les structures de gouvernance des fonds.
6. Le conseil de surveillance doit donner son avis préalable à tout exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites dans le fonds.
7. Les offres doivent prévoir la mise en place d'un comité de suivi dont les missions consistent notamment à se saisir de tout problème pouvant avoir des conséquences sur le fonds. Il doit être majoritairement composé de représentants mandatés par les organisations syndicales membres du CIES.
8. Le CIES doit avoir la capacité d'audit sur la place pour vérifier que les engagements pris par les sociétés de gestion pour obtenir le label sont bien respectés.

Source : www.semaine-isr.fr/labels-isr/



Exercices

1. À quoi sert un label ? Donnez des exemples de labels que vous connaissez.
2. Comparez les deux labels ISR proposés. Quel est le label le plus contraignant ?

4 - Le poids de l'ISR dans l'économie

Document : Article « Le nouvel économiste »

« Les fonds ISR détiennent moins de 2 % des encours financiers dans le monde. Complexes et méconnus des particuliers, ils peinent surtout à convaincre de leurs performances. D'autant plus que mal pourvus en capitaux, les entreprises ne se bousculent pas pour s'attirer leurs faveurs. Leur influence dépasse néanmoins leur poids économique. Ils investissent le champ de l'actionnariat actif pour tenter de peser sur les comportements des sociétés cotées, et n'hésitent pas à mener des actions collectives pour une meilleure transparence sur les sujets de gouvernance, d'environnement et de conditions sociales. Des sujets qui dépendent néanmoins et d'abord de la volonté des dirigeants en la matière.

(...)

D'abord, pourquoi un tel décalage entre une opinion publique très sensibilisée, et les prises de participation des fonds ISR dans l'économie réelle ? L'explication réside d'abord dans le faible intérêt des particuliers pour l'investissement socialement responsable. Un comble, alors qu'ils en étaient les premières cibles. D'après Eurosif, ils ne représentent que 8 % de l'ISR en Europe, quand les institutionnels pèsent 92 %. Au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, les grands fonds de pension s'arrogent la quasi-totalité du gâteau. En France, les particuliers représentent environ 30 % de l'ISR, d'après Novethic : plutôt mieux que chez nos voisins, mais encore largement insuffisant. Dominique Blanc, responsable de la recherche ISR chez Novethic, avance une explication : « Les fonds ISR sont insuffisamment promus auprès des particuliers. Les conseillers ne sont pas assez formés ni sensibilisés à ce type de placement, et la clientèle en banque de détail n'est pas suffisamment renseignée. Pour ne rien arranger, l'assurance-vie, qui commençait tout juste à diffuser de l'ISR au travers des unités de compte, est en perte de vitesse. » L'ISR reste donc flou pour la majorité des investisseurs individuels.

(...)

Thomas Lestavel, le 29/03/2012

Exercice

Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses et justifiez votre réponse.

1. Les placements ISR sont réservés aux montants d'épargne importants.
2. L'ISR cherche à faire évoluer le comportement des entreprises en matière de gouvernance.
3. Les placements ISR ne recherchent pas la performance financière.
4. Les placements ISR sont uniquement des placements en actions.
5. Des codes et des labels garantissent le caractère ISR des placements.
6. L'ISR est un secteur en déclin.
7. La majorité des fonds ISR sont détenus par des particuliers.

